RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2BLA EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 1000,00€
Siège social : [redacted]
R.C.S. NICE n° 851 455 444

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 Février 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le six février
à 19 H 00,

Le soussigné, Monsieur Ali BOURIGA, agissant en qualité de Président et d'associé unique de la SAS 2BLA EC, Société par actions simplifiée, au capital de 1000 euros et propriétaire des 1000 actions composant le capital de la société, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 851 455 444.

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

* ajout d'un nom d'enseigne et modification de l'article « 3 » des statuts
* au transfert du siège social et modification de l'article « 4 » des statuts
* à la modification de l'adresse personnelle du Président et modification de l'article « 38 » des statuts
* la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION : AJOUT ENSEIGNE COMMERCIALE

L'associé unique décide de rajouter **une enseigne commerciale à compter de ce jour.**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 3 - DENOMINATION**

La dénomination de la société est : 2BLA EXPERTISE COMPTABLE
Son enseigne commerciale sera désormais **OPTEAM'US**

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social du [redacted] **au 6bis avenue DURANTE à compter de ce jour.**

AB

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé à 6BIS AVENUE DURANTE 06000 NICE. »

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME RESOLUTION : MODIFICATION ADRESSE PERSONNELLE DIRIGEANT

L'associé unique décide de transférer son domicile du [redacted] **au** [redacted] **à compter de ce jour.**

En conséquence, l'article 38 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 38- nomination des dirigeants**

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Monsieur Ali BOURIGA
Né le [redacted] **à** [redacted]
De national
Demeurant [redacted]

Le reste de l'article est inchangé.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Ali BOURIGA

[redacted]

AB

2BLA EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 1000,00€
Siège social : 6 Bis Avenue DURANTE – 06000 NICE
R.C.S. NICE n° 851 455 444

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 FEVRIER 2025

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : AJOUT ENSEIGNE COMMERCIALE

L'associé unique décide de rajouter **une enseigne commerciale à compter de ce jour.**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 3 - DENOMINATION**

La dénomination de la société est : 2BLA EXPERTISE COMPTABLE
Son enseigne commerciale sera désormais **OPTEAM'US**

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social du 37-41 Boulevard Dubouchage 06000 NICE **au 6bis avenue DURANTE à compter de ce jour.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé à 6BIS AVENUE DURANTE 06000 NICE. »

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME RESOLUTION : MODIFICATION ADRESSE PERSONNELLE DIRIGEANT

L'associé unique décide de transférer son domicile du 19 rue Charles GOUNOD 59100 Roubaix **au** [redacted] **à compter de ce jour.**

En conséquence, l'article 38 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 38- nomination des dirigeants**

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans

AB

limitation de durée est :

Monsieur Ali BOURIGA
Né le [redacted] à [redacted]
De national[redacted]
Demeurant [redacted]

Le reste de l'article est inchangé.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Ali BOURIGA

[redacted]